



Albert Rösti et le fusil à deux coups !

Rarement le Parlement aura bousculé avec une telle violence certaines valeurs qui ont fait l'équilibre et la prospérité de la Suisse. En clamant devant le Conseil des États que l'énergie doit désormais passer avant l'environnement, la protection de la nature et l'écologie, Albert Rösti a commis un véritable sacrilège avec la complicité passive de certaines grandes ONG.

Pire encore, dans une deuxième attaque qui sera discutée l'an prochain au Parlement, le Conseil fédéral en remet une couche qui sera loin d'être négligeable.

En effet, le projet de loi d'accélération des procédures pour les énergies renouvelables prévoit notamment de raccourcir les procédures d'autorisations et de recours pour les grandes installations éoliennes, photovoltaïques et hydrauliques et de simplifier drastiquement le processus de planification pour l'extension du réseau électrique. La démocratie et l'autonomie communale en seront gravement et durablement affectés.

Jean-Marc Blanc, secrétaire général



Bulletin d'information No 34 – novembre 2023

Suisse

le peuple doit se prononcer sur le « Mantelerlass » (Décret Manteau) : signez le référendum !

La loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables est très complexe et perverse puisqu'elle aura de l'influence sur la plupart des législations liées à l'énergie.

Quand on y regarde de plus près, elle réduit pratiquement à néant des dizaines d'années de lutte que les grandes ONG environnementales ont menées depuis le siècle dernier pour protéger la nature, les paysages, les forêts, les cours d'eau et la biodiversité.

Comment ? En faisant passer la production des énergies renouvelables avant toutes autres considérations écologiques. Comme l'a dit Albert Rösti devant le Conseil des États : « *c'est un énorme progrès que (...) dans la pesée des intérêts, on dise que la production d'électricité doit avoir la priorité sur l'environnement, sur la protection de la nature, sur l'écologie* ». Contrairement à ses prédécesseurs, notre nouveau Conseiller fédéral a réussi la performance de rallier l'ensemble des partis. Pourtant, cette priorité générale est contraire à la Constitution comme l'affirme le professeur Alain Griffel. Elle bouscule un équilibre délicat entre deux domaines ancrés dans la constitution et aurait dû être approuvée par le peuple et non le Parlement. Et donc faire l'objet d'un référendum obligatoire, ce qui n'a pas été le cas.

Choqués, de simples citoyens menés par Pierre-Alain Bruchez ont annoncé un référendum. Peu après, la Fondation Franz Weber en faisait autant, donnant par son geste un élan certain à la démarche.

Comme on le sait, Paysage Libre Suisse a rapidement salué le référendum et PLVD ainsi que d'autres sections ont décidé de le soutenir activement <https://www.bnl-unp.ch/referendum-fr>



BRÈVES

RTS : la performance de Philippe Roch



Philippe Roch, aux Beaux Parleurs du 29.10.23

Il est rare qu'un défenseur de la nature et des paysages connu pour s'opposer à la doxa énergétique helvétique soit invité par la RTS. C'est surtout l'occasion pour nous de saluer la remarquable prestation de Philippe Roch, membre du comité de la Fondation Franz Weber, membre de PLVD et président d'honneur de PLCH.

Très bien préparé, il n'a pas été décontenancé par les questions piégeuses de l'animateur sur les raisons de son soutien au référendum contre le *Mantelerlass*. Il a su aborder pratiquement tous les points qu'il souhaitait et, cerise sur le gâteau, a visiblement rallié à sa cause la majorité des participants à l'émission que chacun peut écouter en cliquant sur l'image ci-dessus...

EolJorat Sud : énième report de la mise à l'enquête des éoliennes!



Eolienne de 200m aux Saugealles, près de Froideville

On nous l'avait assuré, la main sur le cœur : la mise à l'enquête des éoliennes (seconde phase des procédures d'autorisation) aurait lieu au printemps dernier. Puis finalement à la fin de l'été, puis cet automne. Aujourd'hui on ne sait plus vraiment. Il semblerait que des problèmes technico-administratifs aient de la peine à être réglés. Bizarre !

Confirmation : les valeurs d'immobilier peuvent être gravement obérées par les éoliennes

L'association des propriétaires fonciers de la région Winterthur (HEV) s'inquiète à juste titre des risques que la prolifération des éoliennes prévue dans la région fera planer sur les prix immobiliers.

Elle publie une [étude très complète](#) (en allemand) sur le sujet qui confirme largement tout ce que nous affirmons depuis des années : la valeur des maisons peut diminuer gravement. Comme nous l'avons fait dans [la fiche de notre argumentaire](#), l'étude se réfère notamment à toutes celles qui ont déjà été réalisées à l'étranger par le passé.

Conclusions de l'étude : à une distance de 300 mètres, la perte de valeur moyenne est d'environ 25%. (...) la dépréciation de valeur se réduit à 8 pour cent en moyenne à 1'000 mètres de distance. À une distance de deux kilomètres, la dépréciation est encore de 5% et ne disparaîtra que quand que l'éolienne ne sera plus visible.

Ces conclusions quant aux distances des habitations par rapport aux éoliennes rejoignent directement les propos du [Bulletin d'information No 33](#) qui traitait des nuisances sonores dues notamment aux basse fréquences. Décidément, le dossier s'étoffe...

Par ailleurs, on ne peut que regretter qu'une telle étude n'aient jamais été réalisée en Suisse romande, par exemple par la Fédération Romande Immobilière (FRI) ou la Chambre Vaudoise Immobilière (CVI), malgré les appels du pied que nous avons faits en son temps. Pourtant, la Suisse romande et le canton de Vaud sont menacés par les éoliennes depuis bien plus longtemps que nos amis zurichois !



L'auteur : Ralph Bauert
Directeur de l'association des propriétaires fonciers de la région de Winterthur, architecte diplômé HES, Executive MBA HES, agent fiduciaire immobilier avec diplôme

Le vent souffle ces jours sur l'Europe et la Suisse et les éoliennes tournent à plein régime : l'électricité ne vaut plus rien...

Les deux illustrations ci-contre sont très parlantes : en haut, les vents du week-end des 4 et 6 novembre derniers. En bas une vue de la situation des prix du marché dimanche à 15h. ([Source RTE-France](#)). On y constate que, les prix sont au plus bas un peu partout, sauf en Angleterre. En Suisse: CHF 33.28 le MW/h !



Pourquoi construire des éoliennes en Suisse si, quand il y a du vent, il y a trop d'électricité en Europe ?



L'invité* : Hermine Weidmann, Dr. phil., psychologue FSP

De la chasse aux souris à la lutte contre les éoliennes

Une rétrospective et quelques réflexions face à la situation actuelle

Qu'est-ce qui peut amener une Suisse alémanique, ancienne conseillère en orientation universitaire, à se mêler dans le débat autour des parcs éoliens projetés au Jura Vaudois et plus spécialement à Sainte-Croix ? En Suisse alémanique, le Jura en tant que paysage caractéristique est peu connu. Et au lieu de franchir le fossé de rösti pour découvrir le Jura Vaudois on s'oriente plutôt vers les Alpes ou le Tessin. Or, une quinzaine d'années avant la retraite il me vint l'idée de passer mes vacances dans le Jura. Puisque le chat devait être de la partie, il n'y avait qu'une seule offre de location : Le Grand-Hôtel des Rasses.



À l'arrivée en automne 1983, l'hôtel se présentait dans un état lamentable. Faute d'alternative, on y passait une nuit blanche : notre chat s'adonnait à la chasse aux souris et déposait sa proie gentiment sur mon oreiller... Le lendemain eût lieu le coup de foudre : La découverte du panorama des Alpes et des beautés paysagères de la région. La décision d'acheter un petit appartement de vacances adossé à la pente du Chasseron n'a pas tardé. Cela ouvrait la voie à d'innombrables randonnées pendant une bonne trentaine d'années – et à la connaissance de deux opposants au parc éolien de Sainte-Croix aussi convaincus que convaincants : Olivier Lador et Christophe Perrier.

Quand je passe en revue les efforts de l'opposition contre les éoliennes, il me semble qu'ils avaient peu de chances de réussir. En 2012, un premier signe de la victoire des pro-éoliens fût l'approbation du Conseil fédéral au postulat du conseiller aux États Robert Cramer qui visait une simplification des procédures de construction d'éoliennes dans les zones forestières. La deuxième « annonce » avait lieu en 2017 : La Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage (SL/FP) s'est distancée de l'opposition au parc éolien de Sainte-Croix et a laissé le soin de saisir le Tribunal fédéral (TF) à Helvetia Nostra, BirdLife Suisse et aux opposants locaux. La troisième annonce fût prononcée en 2020 par le directeur de la SL/FP Raimund Rodewald lui-même dans une interview à la NZZ : "Quant à l'énergie éolienne, les premières crêtes du Jura et des Préalpes doivent être taboues en raison de la visibilité des turbines". A l'inverse, cela signifie que les régions situées derrière les premières crêtes du Jura et des Préalpes sont exclues de la protection du paysage; n'étant pas visibles depuis le Plateau, elles peuvent être équipées d'éoliennes!

En 2021, ce fût le coup décisif : le TF a rejeté le recours contre le parc éolien de Sainte-Croix. Cet arrêt du tribunal suprême (infaillible!) est aussi pitoyable que scandaleux: Il nie les lois de la physique, nomme des renvois erronés et présente des argumentations juridiques pour le moins discutables. Cela constitue une honte pour le TF lui-même, un désastre pour la région de Sainte-Croix et une épée de Damoclès pour tous les sites où sont prévus des parcs éoliens.

En 2023, le Parlement fédéral a fait cause commune avec les compagnies d'électricité : au bout d'une demi-année il a adopté l'offensive solaire, l'express éolien et le décret manteau (Mantelerlass). Cela veut dire qu'il a pratiquement voté l'abandon de la protection de l'environnement, la privation du pouvoir des communes et la restriction des droits populaires. Le décret manteau lèse la Constitution fédérale; ce qui marque une étape sur le cheminement de notre pays tout entier vers une république bananière comme l'avait documentée Michel Bühler dans son livre « Les maîtres du vent » (Éditions Campiche, Sainte-Croix 2021).

Cette série de défaites pourrait être décourageante. Or, rappelons-nous le mot de Guillaume d'Orange, dit Guillaume le Taciturne, que Michel Bühler m'a cité dans un courriel du 5 mars 2022 : « *Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer* »! Relâcher nos efforts signifierait non seulement que nous abandonnons nos buts de protéger tel ou tel paysage, mais aussi que nous trahissons l'idée même de la protection du paysage, de la nature et de la biodiversité. Nos paysages menacés par les parcs éoliens sont devenus le symbole de notre pays menacé par le pacte entre économie et politique énergétiques. La complicité traître des grandes ONG environnementales avec les turbos énergétiques doit être contrariée par les efforts unis de toutes les personnes disposées à protéger la beauté exceptionnelle de nos paysages et les atouts incomparables de notre démocratie directe. Devenons membres de la nouvelle « [Union pour la nature et le paysage suisse](#) »; signons son référendum contre le décret manteau. Bref : Suivons les propos de Bertolt Brecht que Michel Bühler avait mis en réserve pour la page d'accueil de l'Association pour la Sauvegarde des Gittaz, du Mont-des-Cerfs et de Sainte-Croix (ASGMS) : « *Quand tort devient droit, résistance devient devoir* »!

* « L'invité » est une rubrique qui donne la parole à une personnalité dont les préoccupations touchent d'une façon ou d'une autre à la problématique des éoliennes. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs.